

Kigali, le..... 12 DEC 1984

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

N° 2332/08/02.1/84

A traiter par .....  
Date entrée 14-12-84  
N° Classement 25582/84

*[Handwritten signature]*

Monsieur l'Ambassadeur de la  
République Rwandaise  
KAMPALA

S/Couvert de Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères et de  
la Coopération  
KIGALI.

Objet: Coopération  
Industrielle  
avec l'Inde.

Monsieur l'Ambassadeur,

Référence faite à votre télex n°905/04.  
02.A 13/XI.5 du 7 Novembre 1984 relatif à l'objet repris  
en marge et par lequel vous m'annoncez la décision du  
Gouvernement Indien de ne pas envoyer son expert au Rwanda,  
j'ai l'honneur de vous demander de recontacter les autorité  
concernées en vue d'éclaircir la situation puisque les  
informations récentes en provenance de l'ONUDI ont confirmé  
le désir de ce Gouvernement d'envoyer une mission au Rwanda.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,  
l'assurance de ma considération distinguée.

- Copie pour information à:
- ↳ Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.
  - Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
NGIRIRA Mathieu.

*[Handwritten signature]*

*[Faint handwritten signature]*